



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Gestion des écosystèmes
Région du Québec

Ecosystems Management
Quebec Region

Classif. sécurité / Security

Le 23 avril 2021

Par courriel seulement

Votre réf. / Your ref.

Madame Stéfanie Larouche-Boutin
Gestionnaire de projet
Agence d'évaluation d'impact du Canada,
bureau du Québec
901-1550 ave d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

Notre réf. / Our ref.
9515-35-2454

**Objet: Avis complémentaire de Pêches et Océans Canada – Évaluation
environnementale du projet Laurentia – Quai en eau profonde dans le
port de Québec – Secteur Beauport (numéro de dossier 5558)**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'avis du 1^{er} avril dernier concernant les nouvelles informations déposées par l'Administration portuaire de Québec (APQ) dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet Laurentia afin de déterminer si celles-ci changent de façon substantielle les conclusions de notre avis que nous vous transmettions le 4 septembre 2020. Notre avis est basée sur l'ensemble des documents complémentaires traitant du poisson et de son habitat transmis par l'APQ les 17 décembre 2020 et 31 mars 2021.

Reproduction du bar rayé en amont de Québec

La présence d'œufs de bar rayé a été confirmée par l'APQ dans la partie aval de la rivière Richelieu de même que dans le tronçon fluvial en aval de Trois-Rivières, venant ainsi confirmer qu'il y avait eu des activités de reproduction en amont de Québec. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) émettait déjà cette possibilité étant donné la présence faible, mais récurrente, de jeunes de l'année notée depuis au moins 2012 dans ce tronçon du fleuve Saint-Laurent. La présence de larves notée par l'APQ est marginale dans tous les endroits échantillonnés. Les abondances de jeunes de l'année sont aussi très faibles entre Sorel et Lévis considérant les efforts de recherche effectués et lorsque comparées aux captures plus abondantes réalisées juste en aval de l'aire de reproduction de Beauport. La faible abondance de larves et de jeunes de l'année notée par l'APQ couplée

.../2

aux conditions d'habitat qui correspondraient à un habitat de croissance de moindre qualité suggère toujours que la contribution au recrutement pourrait être faible en amont de Québec, particulièrement en ce qui concerne le secteur en amont de Trois-Rivières.

Ainsi le MPO demeure d'avis que le site de Beauport est d'une grande importance pour la reproduction du bar rayé du fleuve Saint-Laurent en raison notamment de l'intensité de son utilisation et de sa rareté.

Optimisations de projet en phase de construction

À la demande de l'APQ, le MPO a accepté de tenir des discussions à l'automne 2020 en ce qui a trait aux méthodes de travail et aux mesures d'atténuation en phase construction du projet. Le MPO est d'avis que les méthodes de travail et mesures d'atténuation proposées par l'APQ ont été améliorées par rapport à la planification initiale en vue de réduire certains risques d'impacts temporaires (p.ex. : impact sédimentaire et dérangement des poissons en période sensible) qui pourraient survenir pendant la construction. Malgré ces pistes d'amélioration pour les impacts temporaires pendant les travaux, le MPO confirme que les enjeux du projet déjà transmis en lien avec les impacts permanents sur l'habitat du poisson demeurent entiers.

Nouvelles analyses de l'APQ concernant certains habitats touchés et impacts

L'APQ présente de nouvelles analyses, interprétations et argumentaires modifiant à la baisse son évaluation de la valeur des habitats du poisson (notamment le bar rayé, l'esturgeon noir, l'esturgeon jaune et l'alose savoureuse) observés au site de Beauport et le niveau d'impacts de son projet. Le MPO a considéré l'ensemble des éléments présentés à ce sujet et conclut que ceux-ci ne sont pas de nature à modifier son évaluation de l'importance des habitats du poisson présents et les impacts qu'auraient sur eux les activités proposées de remblayage et de dragage.

Programme de compensation visant le poisson et son habitat

Le MPO constate que le programme de compensation a été bonifié et présente plus de détails sur les travaux proposés. Le MPO estime que certains projets compensatoires proposés (p.ex. : enlèvement de remblais) sont intéressants pour certains types d'habitats tels ceux visant la croissance de jeunes stades de vie de bar rayé et d'alose savoureuse de même que l'alimentation d'espèces communes comme le doré jaune, le doré noir et le meunier rouge.

Par contre, le MPO est d'avis que le programme de compensation bonifié par l'APQ ne permettrait pas de contrebalancer les répercussions défavorables qui seraient observées au niveau de plusieurs autres fonctions d'habitat importantes pour le poisson, particulièrement la reproduction du bar rayé, l'alimentation et le déplacement des deux espèces d'esturgeon (juvéniles et adultes) et la fonction d'habitat liée à la reproduction de l'alose savoureuse. Il ne serait pas possible de recréer plusieurs de ces fonctions malgré des efforts additionnels

que pourrait vouloir fournir l'APQ. L'option de diriger la compensation vers d'autres fonctions d'habitat, d'autres espèces ou vers certains programmes de recherche exposerait ces populations de poisson sensibles à des impacts négatifs significatifs.

Ainsi, le programme de compensation proposé par l'APQ ne permettrait pas de compenser adéquatement plusieurs des habitats perdus considérant leur rareté, leur complexité, leur grande valeur, leur grande utilisation et leur positionnement avantageux à l'échelle de l'estuaire du Saint-Laurent. Le programme de compensation proposé ne permettrait pas non plus d'assurer la survie ou le rétablissement du bar rayé, une espèce protégée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Conclusion

Le MPO est d'avis que les informations complémentaires présentées par l'APQ ne modifient pas son avis expert du 4 septembre 2020 transmis dans le cadre de l'évaluation environnementale fédérale du projet Laurentia.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à Gontrand Pouliot au 418-775-0578 ou à l'adresse courriel Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

<Original signé par>

Simon Trépanier
Gestionnaire, Division de la protection du poisson et de son habitat - Examens réglementaires